



ᑲᑎᑯᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦᑭᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑎᑯᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

**PROCÈS-VERBAL DE LA 146^E RÉUNION DU CCEK
(APPROVÉ)**

DATES : 3 et 4 décembre 2015

LIEU : Le Monastère des Augustines, Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett, président
Betsy Palliser, vice-présidente

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
Thessa Girard-Bourgoin
Jean-Yves Savaria

Nommées par le gouvernement du Québec :

Paule Halley
Sylvie Létourneau
Julie Samson

Secrétaire exécutif :

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement :

Nancy Dea

EST ABSENT :

Joseph Annahatak, nommé par l'ARK

INVITÉ :

Carl Ouellet, spécialiste de l'évaluation des impacts sociaux, MDDELCC

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 146^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h, le 3 décembre 2015, au Monastère des Augustines, à Québec. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 146^e réunion du CCEK se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 144^e et 145^e réunions
3. Affaires découlant de la 145^e réunion et correspondance
 - a) Camps de pourvoirie abandonnés
 - b) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada
 - c) Activités minières sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I
 - d) Commentaires sur l'autorisation délivrée par l'administrateur fédéral concernant le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel
 - e) Collaboration entre le BAPE et le CCEK sur la filière uranifère
4. Budget, secrétariat et membres
 - a) Budget
 - b) Secrétariat
 - c) Membres
 - d) État d'avancement des dossiers actifs du CCEK
 - e) Rapport annuel 2014-2015 du CCEK
 - f) Site Web du CCEK
5. Évaluation environnementale au Nunavik
 - a) Guide sur les processus d'évaluation environnementale
 - b) Groupe de travail sur la participation du public- MDDELCC
 - c) Révision du régime d'évaluation environnementale au Nunavik
6. Impacts sociaux et acceptabilité sociale
7. Activités minières
 - a) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance
 - b) État d'avancement du dossier concernant le site minier Asbestos Hill
8. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020
9. Intervention en cas de déversement et de réhabilitation des sites contaminés
10. Changements climatiques
11. Gestion des matières résiduelles
 - a) Tournée d'inspection des communautés - MDDELCC
 - b) Projets pilotes réalisés dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs

c) Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (2011-2015)

12. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

13. Dates et lieu de la prochaine réunion

2. Adoption des procès-verbaux des 144^e et 145^e réunions

Les membres passent en revue leurs commentaires sur les procès-verbaux des 144^e et 145^e réunions. Le procès-verbal de la 144^e réunion est adopté à la suite de modifications. L'adoption du procès-verbal de la 145^e réunion a été reportée à une date ultérieure.

3. Affaires découlant de la 145^e réunion et correspondance

a) Camps de pourvoirie abandonnés

À la 145^e réunion du CCEK, il a été décidé qu'une lettre serait rédigée afin de demander à un représentant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de venir faire une présentation concernant le statut actuel des camps de pourvoirie abandonnés au Nunavik et d'avoir un représentant du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) présent en tant qu'observateur. Le 23 novembre 2015, une lettre à cet effet a été transmise à M. Richard Savard, sous-ministre du MFFP. Une copie a également été transmise à la présidente du CCCPP et à la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les membres sont informés que le MFFP est en train de réviser la base de données existante sur les camps de pourvoirie abandonnés. Toutefois, en raison de contraintes budgétaires, il ne lui est pas possible de faire avancer plus rapidement le dossier. Le CCEK entend réitérer sa demande de rencontre auprès du MFFP.

b) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

Les membres sont informés que la caractérisation du site de détection radar de la pointe Louis XIV est terminée et que le ministère du MDDELCC examine actuellement le rapport du consultant. Une fois que le rapport aura été finalisé, un représentant du bureau régional du MDDELCC pourrait venir faire une présentation à une réunion du CCEK. Par ailleurs, le ministère a toujours l'intention de transmettre une lettre au ministère de la Défense nationale (MDN) afin de s'informer de son éventuelle participation aux travaux de la troisième phase du projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada. Puisque le CCEK n'a pas reçu de réponse au suivi qu'il a fait auprès du MDN le 27 avril 2015, il est décidé qu'une autre lettre de suivi sera transmise, accompagnée d'une copie de l'avis «Travaux nécessaires à l'achèvement du projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada» de 2012 sur le sujet.

c) Activités minières sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I

À la 145^e réunion du CCEK, il a été décidé qu'un suivi serait fait auprès du MDDELCC à l'égard de la lettre du CCEK du 17 janvier 2014 concernant les activités minières qui ont lieu sur les terres adjacentes aux terres de la catégorie I. Après avoir procédé à un examen juridique de la question, le MDDELCC a transmis une réponse au CCEK le 2 décembre 2015. Les membres font part de leurs premiers commentaires, puis il est décidé qu'une analyse approfondie de la lettre devrait être effectuée. Les membres reconnaissent que l'exercice actuel de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), pourrait contribuer à clarifier le processus applicable aux activités d'exploration minières et ainsi faire progresser le dossier.

d) Commentaires sur l'autorisation délivrée par l'administrateur fédéral concernant le projet d'infrastructures maritimes de Nunavik Nickel

À la 145^e réunion du CCEK, il a été décidé d'informer l'administrateur fédéral, M. Hallman, de l'intention du CCEK de former un sous-comité afin d'examiner les documents administratifs utilisés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) pour autoriser les projets de développement, notamment celui des infrastructures maritimes de Nunavik Nickel à la baie Déception et de rencontrer des représentants de l'ACEE pour en discuter. Une question est soulevée concernant les lignes directrices suivies par l'ACEE dans ses processus d'autorisation des projets et la façon dont elles sont appliquées à ses documents administratifs. Il est décidé de s'informer auprès de l'ACEE à ce sujet. Par ailleurs, les membres sont informés qu'un atelier a été organisé à l'intention des représentants du COFEX-Nord et du COFEX-Sud afin qu'ils se familiarisent avec les organismes créés en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. Les membres demandent de recevoir une copie du procès-verbal de l'atelier.

e) Collaboration entre le BAPE et le CCEK sur la filière uranifère

À la 145^e réunion du CCEK, il a été porté à l'attention des membres que la version en inuktitut du chapitre 13 du rapport d'enquête et d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la filière uranifère au Québec était illisible. Le 29 septembre 2015, M^{me} Diane Paquin, directrice des communications pour le BAPE, a été contactée à ce sujet. Le texte en inuktitut a été révisé avec l'aide d'un traducteur et, le 22 octobre 2015, un courriel trilingue a été transmis aux destinataires du rapport du BAPE pour leur expliquer que des mesures étaient actuellement prises pour corriger la situation et s'excuser de l'erreur.

D'autre part, le 2 novembre 2015, des exemplaires du bilan du CCEK sur les consultations publiques concernant la filière uranifère au Québec ont été transmis à M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre du MDDELCC et à M. Pierre Baril, président du BAPE. Un exemplaire a également été transmis au président de la commission spéciale du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (CCEBJ), M. John Paul Murdoch.

Enfin, on mentionne que le MDDELCC a créé un comité interministériel pour examiner en détail les conclusions du rapport du BAPE afin d'établir un positionnement gouvernemental sur le sujet. Les membres du CCEK souhaitent qu'un suivi de ce dossier soit réalisé.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

Les membres sont informés que le financement pour l'année 2015-2016 a été reçu le 23 octobre 2015. Les membres demandent que la demande de financement annuel du CCEK pour l'année 2016-2017 soit transmise avant le 1^{er} avril 2016.

Le rapport des dépenses du CCEK pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2015 est présenté. La politique concernant la carte de crédit du CCEK est révisée, puis adoptée.

b) Secrétariat

Le bureau du secrétariat du CCEK doit être relocalisé dans l'édifice de l'ARK à Kuujuaq. On mentionne que le nouveau local occupé par le CCEK n'occasionnera pas de frais supplémentaire pour sa location. De plus, les membres modifient temporairement les tâches de l'analyste en environnement afin qu'elle assiste le secrétaire exécutif dans l'aménagement du nouveau bureau.

c) Membres

Les membres souhaitent la bienvenue à M. Jean-Yves Savaria, nommé par le gouvernement fédéral en remplacement de M^{me} Line Choinière.

d) État d'avancement des dossiers actifs du CCEK

À la suite de la 145^e réunion du CCEK, un tableau décrivant l'état d'avancement des dossiers actifs du CCEK a été mis à jour et est présenté.

e) Rapport annuel 2014-2015 du CCEK

Les membres sont informés que le rapport annuel 2014-2015 du CCEK est prêt à être distribué.

f) Site Web du CCEK

L'analyste en environnement présente la maquette la plus récente du nouveau site Web du CCEK. Les membres continuent d'échanger des commentaires sur la maquette et il est décidé qu'une conférence téléphonique serait organisée pour finaliser la révision. Les membres sont préoccupés par le fait qu'il reste encore beaucoup de contenu à réviser avant que le site Web ne soit prêt à être mis en ligne.

5. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Guide sur les processus d'évaluation environnementale

La mise à jour du guide sur les processus d'évaluation environnementale est présentée aux membres. Ils discutent du rôle du groupe de discussion, composé de représentants de communautés du Nunavik, dans la révision de la version finale du guide.

b) Groupe de travail sur la participation du public - MDDELCC

Les membres sont informés que le groupe de travail du MDDELCC sur la participation du public poursuit ses activités. Toutefois, des changements dans la composition du groupe de travail pourraient modifier le calendrier des prochaines rencontres.

c) Révision du régime d'évaluation environnementale au Nunavik

Le 7 novembre 2015, une lettre a été transmise à M. David Heurtel, ministre du MDDELCC, pour lui faire part du désir des membres du CCEK d'établir un dialogue pour renforcer le régime provincial d'évaluation environnementale s'appliquant au Nunavik. Les membres discutent des résultats possibles de la révision proposée par le gouvernement de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et de ses impacts potentiels au Nunavik. À moyen terme, un projet de loi devrait être déposé par le ministre et une commission parlementaire devrait être mise en place. Le CCEK surveille ce dossier de près.

6. Impacts sociaux et acceptabilité sociale

M. Carl Ouellet, sociologue au MDDELCC, fait une présentation sur les impacts sociaux et l'acceptabilité sociale des projets de développement au Québec. Tout en définissant ces deux concepts, M. Ouellet résume l'évolution de l'évaluation des impacts sociaux par son ministère, la prise en compte des impacts sociaux dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnementale ainsi que les considérations propres à l'acceptabilité sociale des projets de développement.

M. Ouellet explique notamment que le MDDELCC fait une distinction entre les impacts sociaux et l'acceptabilité sociale dans les processus d'examen. Les impacts sociaux sont assimilables aux impacts biophysiques puisqu'ils reposent sur un jugement neutre et factuel quant à l'acceptabilité d'un projet donné, tandis que l'acceptabilité sociale est subjective et met en scène les dynamiques sociales des acteurs et groupes sociaux. M. Ouellet conclut en expliquant le rôle qu'il joue dans l'évaluation des impacts sociaux et des questions liées à l'acceptabilité sociale de projets de développement soumis principalement au processus d'évaluation s'appliquant au Québec méridional.

Les membres discutent de la pertinence que tous les projets de développement soumis au chapitre 23 de la CBJNQ soient aussi examinés par des sociologues au sein du MDDELCC, ce qui ne semble pas être le cas. Pourtant le processus du chapitre 23 de la CBJNQ inclut depuis longtemps l'analyse des impacts sur l'environnement et le milieu social, contrairement à la procédure s'appliquant au Québec méridional.

7. Activités minières

a) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance

À la 145^e réunion du CCEK, les membres ont commenté le projet de lettre destinée à l'administrateur provincial concernant les processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance. Une discussion s'en est suivie sur la période de validité des directives fédérale et provinciale applicables à l'évaluation des impacts du projet. Le 18 novembre 2015, le CCEK a communiqué avec un représentant du MDDELCC pour obtenir des informations sur la date d'échéance de la directive provinciale produite en 2012 et pour connaître l'intention du promoteur sur la réalisation de son projet. Le représentant a répondu que le MDDELCC a transmis une lettre au promoteur pour connaître ses intentions. De plus, le CCEK a aussi communiqué avec un représentant de l'ACEE pour connaître la date d'échéance de la directive fédérale. Le représentant de l'ACEE a répondu que, selon la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012), la directive fédérale est toujours valide et ne comporte pas de date d'expiration. Selon ce représentant, le promoteur a l'intention de soumettre son étude d'impact d'ici décembre 2016.

Les membres discutent des difficultés que soulèvent l'existence des deux directives émises par des autorités administratives distinctes et ayant des périodes différentes de validité. Il est décidé de préparer un projet de lettre pour les deux gouvernements afin de soumettre les préoccupations des membres concernant la période de validité des directives provinciales et fédérales.

b) État d'avancement du dossier concernant le site minier Asbestos Hill

À la dernière réunion du CCEK, il a été décidé qu'une demande d'accès à l'information serait transmise au MDDELCC, afin d'obtenir une copie des documents concernant les travaux de réhabilitation ayant été réalisés au site minier Asbestos Hill. Ces documents comprennent la correspondance entre le MDDELCC et la Société Asbestos Ltée ainsi que le rapport d'activité de Falcon Bridge (maintenant Glencore). Le 23 novembre 2015, une demande écrite a été transmise au bureau régional du MDDELCC. Le 2 décembre 2015, un représentant du MDDELCC a informé l'analyste en environnement que le ministère traitait actuellement la demande du CCEK. Les membres font observer que même si le MDDELCC répond à la demande du CCEK, les délais prescrits pour répondre à une demande d'accès à l'information n'ont pas été respectés par le ministère.

8. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

En octobre 2015, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Par le passé, le CCEK avait déjà manifesté son appui à la stratégie de développement durable 2008-2015. Les membres notent que la nouvelle stratégie ne contient pas de renseignements spécifiques sur le Nord-du-Québec et que ces objectifs sont plutôt généraux. Les membres se montrent intéressés à observer les

effets que pourraient avoir les nouveaux objectifs sur le développement du nord et la modernisation du régime d'autorisation.

9. Intervention en cas de déversement et de réhabilitation des sites contaminés

On informe les membres qu'en raison des déversements de grandes quantités de matières dangereuses qui se sont produits récemment dans les communautés d'Akulivik, d'Inukjuak et de Salluit, ainsi que des préoccupations croissantes des Inuits de la région, une formation a été offerte récemment par l'ARK et la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec aux pompiers du Nunavik. La formation a porté sur les mesures d'intervention pour le traitement et la réhabilitation des sites où se produisent des déversements de matières dangereuses dans les communautés.

Il y a quelques années, le CCEK a rédigé des guides sur les matières dangereuses à l'intention des organismes régionaux, des villages nordiques et du grand public. Les membres discutent de la mise à jour des informations qu'ils contiennent sur les façons de contenir les déversements de matières dangereuses et de traiter les sites contaminés, et cela afin de les rendre disponibles dans toutes les communautés du Nunavik. Il est décidé, qu'avant de réviser et de redistribuer les guides sur les matières dangereuses, une évaluation des coûts sera réalisée.

Par ailleurs, les membres sont informés que le mandat des Conseils consultatifs régionaux (CCR) de Transports Canada sur la préparation et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin a été défini et qu'un représentant du CCR pour le Québec a approché le CCEK concernant la composition du CCR. Il est décidé qu'une lettre sera transmise au président du CCR pour le Québec afin de l'inviter à faire une présentation à une réunion ultérieure du CCEK.

10. Changements climatiques

Les membres sont informés que le gouvernement du Québec a rendu public son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Dans son Plan d'action, le gouvernement du Québec prévoit imposer des mesures dans les secteurs du transport, de l'industrie et des technologies vertes afin de réduire de 20 % les émissions de gaz à effets de serre. En avril 2012, le CCEK a soumis ses commentaires sur le plan d'action à la sous-ministre du MDDELCC.

11. Gestion des matières résiduelles

a) Tournée d'inspection des communautés - MDDELCC

La tournée d'inspection des communautés du Nunavik effectuée par le MDDELCC a eu lieu du 14 au 21 octobre 2015 et a porté principalement sur les bancs d'emprunt et les carrières dans les communautés de Kuujuaq, Kangirsuk, Kangiqsujuaq et Salluit. Elle était dirigée par deux représentants du bureau régional du MDDELCC, lesquels étaient accompagnés du secrétaire exécutif du CCEK et de la technicienne en environnement de l'ARK. Des inspections physiques et des évaluations de l'état actuel des bancs d'emprunt et des carrières ont été effectuées par le MDDELCC. Des réunions ont également eu lieu avec des dirigeants municipaux afin de recueillir leurs observations et préoccupations environnementales à l'égard de l'état et de la gestion de ces sites. Les lieux d'enfouissement ainsi que les projets d'infrastructures des municipalités et des promoteurs ont aussi été inspectés. Le secrétaire exécutif du CCEK présente les résultats de la tournée d'inspection et décrit les enjeux auxquels sont confrontées les administrations municipales et régionales à cet égard.

b) Projets pilotes réalisés dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs

Les membres sont informés des activités de collecte des matières résiduelles qui ont eu lieu en septembre et en octobre 2015 dans les communautés de Kuujuarapik, Salluit et Kuujuaq lors de la réalisation des projets pilotes reliés à la responsabilité élargie des producteurs. Un technicien, fourni par les organismes auxquels s'applique le

Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, était présent pour superviser la collecte et la préparation des matières résiduelles qui comprenaient des appareils électroniques, de la peinture, des piles et des batteries, des tubes fluorescents et lampes fluocompactes ainsi que des huiles usées, de l'antigel, des solvants et des filtres à huile usagés. Le technicien et une spécialiste en environnement de l'ARK ont offert du soutien et de la formation aux représentants des communautés. En général, les résultats des projets pilotes sont positifs. Cependant, certaines communautés requièrent plus de préparation pour assurer une collecte adéquate des matières visées. Un rapport produit par l'ARK qui fera état des volumes de matières résiduelles recueillies sera disponible pour la prochaine réunion du CCEK.

c) Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (2011-2015)

Il est rappelé que le gouvernement du Québec avait produit une politique de gestion des matières résiduelles pour 2011-2015. Le CCEK avait d'ailleurs transmis, en 2010, ses recommandations à la sous-ministre du MDDELCC, lesquelles comprenaient notamment ce qui suit : une demande pour que le gouvernement définisse précisément ce qui est entendu pour le territoire nordique, l'élaboration de programmes d'assistance technique pour les municipalités du Nunavik. Dans sa politique, le gouvernement prévoyait des fonds pour aider les administrations locales et régionales du Nord-du-Québec à gérer les matières résiduelles.

Récemment, il a été annoncé que la Chaire en éco-conseil à l'Université du Québec à Chicoutimi avait reçu des fonds pour élaborer des techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique. Pour ce faire, trois mesures ont été préconisées, soit de rencontrer les organismes régionaux afin de discuter de leurs préoccupations, d'élaborer des programmes pour la préparation et le traitement des matières résiduelles et d'établir un réseau de communication et de soutien technique. Les membres décident d'informer, par lettre, la Chaire en éco-conseil que le CCEK souhaiterait qu'un représentant vienne faire une présentation à une réunion ultérieure du CCEK.

12. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

Il est décidé que le prochain article à paraître dans la chronique verte du *Makivik Magazine* contiendrait des renseignements sur les interventions à réaliser lorsque survient un déversement de matières dangereuses.

13. Dates et lieu de la prochaine réunion

Il est décidé que les dates de la 147^e réunion seront déterminées ultérieurement.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
12 octobre 2016